

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 69 (1974)
Heft: 2-fr: Numéro spécial de l'Année européenne du patrimoine architectural 1975 : orientation et propositions

Artikel: Conseil de l'Europe et patrimoine architectural
Autor: Schmid, Alfred A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174404>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conseil de l'Europe et patrimoine architectural

Sur l'initiative de la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, et plus particulièrement de son président d'alors, M. Ludwig Weiss (Autriche), c'est en 1963 que le Conseil de l'Europe a commencé à se préoccuper des problèmes du patrimoine architectural de notre continent. Sur recommandation de ladite commission, le comité ministériel décida la mise en œuvre d'un vaste programme de sauvetage, l'accent étant mis de moins en moins sur les monuments prestigieux, en fait beaucoup moins menacés, et toujours davantage sur les sites urbains et villageois, c'est-à-dire les ensembles historiques. Un comité de spécialistes se mit spontanément au travail et tint cinq journées d'étude, dites confrontations, qui précisèrent les éléments d'une politique européenne en matière de sauvegarde du patrimoine architectural. Plusieurs thèmes furent choisis et pour chacun d'eux, les conclusions des rapports, études et discussions furent communiquées au Conseil de l'Europe. Une première rencontre eut lieu en 1965 à Barcelone, consacrée aux méthodes d'inventorisation des monuments historiques. La réunion de Vienne, la même année, s'occupa de la revitalisation de ces monuments, et la troisième, organisée en 1967 à Bath, fut consacrée à la sauvegarde et à la revitalisation des ensembles architecturaux. La quatrième réunion, à La Haye en 1967, examina les relations à établir entre la protection des sites et l'aménagement du territoire, et la dernière, en 1968 à Avignon, chercha à définir, sur la base des confrontations précédentes, des principes généraux. Ces premiers pas, dans le cadre européen, aboutirent en novembre 1969 à la conférence ministérielle de Bruxelles, qui donna les directives nécessaires à la suite des opérations. Le comité ministériel fit siennes les conclusions de la conférence de Bruxelles et décida la formation d'un comité intergouvernemental de spécialistes de la protection des sites et de l'administration (Comité des monuments et sites), qui devait coordonner les initiatives ultérieures des Etats membres. Ce comité tint une première session le 29 novembre 1971 à Strasbourg et, au cours de plusieurs jours de délibérations, mit au point son programme d'activité. Ce programme prévoit une coordination et, dans toute la mesure du possible, une harmonisation des mesures de protection dans les pays membres, ainsi que l'information et l'éducation de l'opi-

nion publique qui doit être gagnée davantage encore à l'idée de la protection des sites et du patrimoine architectural. On a prévu en outre des manifestations sur le plan national, mais surtout trois colloques internationaux de spécialistes de l'aménagement et de la protection des monuments, ainsi que la mise en œuvre intensive de projets particulièrement bien choisis dans chacun des pays membres et appelés «réalisations exemplaires»: comme leur nom l'indique, elles doivent faire école. Le programme culmine en une «Année européenne du patrimoine architectural», prévue pour 1975 et analogue à l'«Année de la protection de la nature» qui, en Suisse également, a été organisée avec succès.

Le comité a désigné un bureau de huit membres, chargé de préparer ces travaux et d'en surveiller l'exécution. D'autre part, un comité d'organisation de douze membres a été constitué pour mener à bien l'Année du patrimoine architectural; sa tâche consiste surtout à coordonner les programmes prévus sur le plan international et dans chacun des Etats membres.

Que s'est-il passé, entre-temps, sur le plan européen? Le Comité des monuments et sites et son bureau se réunissent régulièrement à Strasbourg. Ils ont ratifié, en particulier, le choix des «réalisations exemplaires» proposées par les pays membres et qui ont récemment atteint le chiffre de 49. Il y a sur ce nombre quatre projets suisses (Ardez, Corippo, Martigny et Morat). Le véritable départ de toute l'opération a été donné à Zurich par la conférence internationale qui s'est déroulée du 4 au 7 juillet 1973 sous la présidence de M. Duncan Sandys, jusqu'il y a peu député à la Chambre des Communes et membre de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Cette conférence peut être considérée comme un succès, dans la mesure où la presse écrite, parlée et audio-visuelle a présenté pour la première fois, à de vastes milieux, le problème de la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe. D'autre part, on trouve dans les résolutions votées à cette occasion de nouveaux éléments pour définir une politique européenne en matière de monuments historiques et de sauvegarde, de restauration et de revitalisation des ensembles architecturaux. La cérémonie d'ouverture de la conférence a eu lieu en présence du conseiller fédéral Hanspeter Tschudi, alors chef du Département de l'intérieur, de M. Lujo Toncic-Sorinj, secrétaire général du Conseil de l'Europe, de M. René Maheu, secrétaire général de l'UNESCO, et de plusieurs autres personnalités dirigeantes du Conseil de l'Europe.

Alfred-A. Schmid